

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 09-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre
de conseillers en exercice

12

de présents

8

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILLEMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

La présente délibération retire et remplace les délibérations n° 16-2023, 06-2024 et 45-2024 erronées dans leur rédaction.

Vu l'état des créances impayées communiquée par Madame la Comptable Publique en date du 15 mai 2023 selon liste n° 6166580532

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 1 752,95 € (Mille sept cent cinquante-deux euros quatre-vingtquinze centimes).
- Impute la dépense correspondante au budget communal, chapitre 65, compte 6541 « créances irrécouvrables »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTÉ à l'unanimité** cette délibération (**11 Voix POUR**).

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire
Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

